

COUR SUPÉRIEURE MATIÈRE CIVILE

Rôle –salle 2.16

AIDE-MÉMOIRE

Des procédures ont été mises en place afin d'éviter de vous présenter au palais de justice de Montréal. Ci-dessous, la liste de demandes concernées :

TYPES DE DEMANDES	COMMENT FAIRE ?	ADRESSE DE COURRIEL OÙ ?	ÉCHÉANCE	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES
DEMANDES NON CONTESTÉES				
Demandes de remise non contestées	<ul style="list-style-type: none"> • Envoyer un courriel • Titre du courriel : Inscrire le numéro du dossier 	courpratique-remise@justice.gouv.qc.ca	Veille de la date de présentation, jusqu'à 16 heures	Pour les remises de moins de 30 jours, vous présenter à l'appel du rôle virtuel de la salle 2.16 par l'outil TEAMS
Demande pour obtenir une date d'audition	<ul style="list-style-type: none"> • Envoyer un courriel, avec la Déclaration commune pour fixation d'une audience de plus d'une heure – Pratique civile et procédures particulières ou la Demande d'inscription pour instruction et jugement sur déclaration commune – Matière civile • Titre du courriel : « Fixation d'une date » 	cour-pratique.216@justice.gouv.qc.ca	(...) <u>Entre 8 heures et 12 h 30 le dernier jour ouvrable avant la date de présentation</u>	<u>Vous devez participer à l'appel du rôle virtuel de la salle 2.16 (...) faire vérifier la Déclaration commune. Une fois qu'il aura autorisé les parties à obtenir une date d'audience, le greffier spécial mettra alors la demande au Rôle provisoire de la pratique civile et des procédures particulières, lors duquel la date sera fixée en présence des parties et du Maître des Rôles.</u>
DEMANDES CONTESTÉES OU NON				
Toute autre demande relevant de la compétence du greffier spécial ou du juge	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir et transmettre le Formulaire de demande d'audience en matière civile • Titre du courriel : « Demande d'audience en matière civile » 	cour-pratique.216@justice.gouv.qc.ca	(...) <u>Entre 8 heures et 12 h 30 le dernier jour ouvrable avant la date de présentation</u>	Aucune participation nécessaire à l'appel du rôle virtuel de la salle 2.16 Un courriel vous sera transmis pour vous indiquer la salle à laquelle vous êtes transféré, le cas échéant ou si votre demande sera traitée par le greffier spécial. <u>Le formulaire est facultatif pour les demandes contestées et obligatoires pour les demandes non contestées</u>

Advenant toute divergence avec cet aide-mémoire et les Communiqués de la Cour supérieure (district de Montréal), veuillez noter que ces derniers ont préséance sur le présent aide-mémoire.

Il est important de consulter le site Internet de la Cour supérieure pour les dernières mises à jour du présent aide-mémoire.

La procédure visée doit toujours être au rôle..

Toujours mettre toutes les parties au dossier en « copie conforme ».

Tous les formulaires susmentionnés sont disponibles sur le site Internet de la Cour supérieure et du Barreau de Montréal.